



sneeuwsport  
vlaanderen



## Règles d'inscription aux courses FIS saison 2023-2024

Tout coureur belge qui souhaite participer aux courses FIS (toutes les courses couvertes par les règlements de la FIS) doit s'engager à respecter les règles suivantes lors de sa demande de licence :

### **Nouveaux coureurs :**

- 1) Demander la licence FIS par l'intermédiaire du responsable du club (les demandes individuelles ne seront pas traitées).
- 2) Le coureur verse 100 euros sur le compte de la KBSF : BE95 2200 9909 7458 en mentionnant la licence Fis et le nom du coureur, avant le **1 septembre du nouveau saison.**
- 3) Le responsable du club crée un compte via la plateforme [skicup.snowid.be](https://skicup.snowid.be) (si nécessaire) et envoie le lien d'inscription via la plateforme au coureur FIS.
- 4) Le coureur consulte la documentation et les instructions de la plateforme. Celles-ci peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://drive.google.com/drive/folders/1k0a2nwmdesieUSW7ybv0QoQTCGtz266U>
- 5) Dès réception de l'invitation à la plateforme [skicup](https://skicup.snowid.be), l'athlète peut se connecter et doit effectuer les opérations suivantes :
  - a. Signer la déclaration d'athlète de la FIS\*
  - b. Signer le règlement d'inscription\*
  - c. Signer le code de conduite \*
  - d. Inscrire au moins 1 entraîneur ou capitaine d'équipe (s'il n'est pas déjà dans le système)
  - e. Compléter les données personnelles.

\* Dans le cas de coureurs mineurs, les parents doivent cosigner.

Vous pouvez toujours trouver les documents de référence à l'adresse suivante :  
<https://www.sneeuwspportvlaanderen.be/documenten-en-inschrijvingen-fis>

### **Coureurs déjà actifs :**

Le coureur verse 100 euros sur le compte de la KBSF : BE95 2200 9909 7458 en mentionnant la licence Fis et le nom du coureur avant le **1 septembre du nouveau saison.**

Les coureurs qui avaient déjà un login la saison dernière peuvent se connecter immédiatement et doivent seulement signer la déclaration d'athlète FIS, les règles d'inscription et le code de conduite.

Il est de la responsabilité de chaque coureur de prendre connaissance de toutes les règles contenues dans ce document, de toutes les règles de la FIS (qui peuvent être consultées sur [www.fis-ski.com](http://www.fis-ski.com)) et du Vademecum.

Pour toute question concernant les étapes décrites ci-dessus ou toute autre question relative à ce document, veuillez contacter : Lucas Van den Bogaert

lucasvdb@telenet.be Tél : +32 / 495 50 92 53

Tout peut être consulté en ligne et aucune confirmation ne sera envoyée par e-mail. Les coureurs sont eux-mêmes responsables de leur inscription et de leur annulation. Les règles suivantes sont d'application :

1. L'inscription est valable jusqu'à 5 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe. Une inscription plus tardive est possible mais ne garantit pas l'inscription.
  2. Les règles de priorité décrites dans le présent règlement expirent 5 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe, sauf pour les membres de la sélection A - B - Juniors.
  3. Les membres de la sélection A - B - Juniors peuvent s'inscrire en ligne jusqu'à 3 jours avant la première réunion des capitaines d'équipes et par téléphone jusqu'à 48 heures avant la réunion des capitaines d'équipes. Jusqu'à cette date, ils ont toujours la priorité sur les coureurs ayant des points FIS plus élevés.
  4. Vous pouvez annuler en ligne jusqu'à 3 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe. Nous vous demandons toutefois de le faire le plus tôt possible. Les coureurs qui annulent systématiquement en retard peuvent recevoir un avertissement, et plus tard éventuellement une sanction (à déterminer par le CNCSA).
- Le désabonnement dans les 48h avant la réunion des capitaines d'équipe ne peut, dans de très rares cas, se faire qu'auprès du capitaine d'équipe ou de l'organisation locale de la course. Ses coordonnées peuvent être trouvées lors de la compétition dans le module d'inscription en ligne.

Les règlements et lignes directrices spécifiques à chaque catégorie de concours sont les suivants :

#### **A. Coupe du monde**

a. Conditions de participation :

□ Hommes : Classement parmi les 150 premiers de la liste des points FIS ou parmi les 60 premiers de la liste de départ de la Coupe du monde de la discipline concernée.

□ Femmes : < 40 points FIS

b. Sélection

Le comité sportif de haut niveau commencera à travailler avec les athlètes au début de la saison et élaborera un programme. De cette manière, nous nous efforçons d'obtenir une interprétation équitable des compétitions dans lesquelles les meilleurs athlètes sont soutenus et les talents se voient offrir des opportunités.

c. Vision des dirigeants

i. Seuls les coureurs qui remplissent les conditions choisissent, de commun accord, leurs courses en début de saison. Néanmoins, le groupe de travail "Sports de haut niveau" décidera de la sélection finale.

ii. Règlement de la CM :

Nous classons nos coureurs par discipline (SL/GS/SG/DH/PAR/AC), sur la base des points CM / EC / FIS.

Au début de la saison de la Coupe du Monde :

(pour la première discipline pro de la CM)

1. Sur la base des points CM : Les coureurs sur la liste de départ de la CM (WCSL) par discipline => Les coureurs qui ont une place fixe en CM (top 30), l'obtiennent pour toute la saison. Si aucune place fixe n'est libérée, l'athlète ayant obtenu le plus de points WC la saison dernière obtient la première place de départ lors de la première épreuve par discipline.
2. Sur la base des points CE : Si aucun point de CM n'a été obtenu dans la discipline concernée, le coureur ayant obtenu le plus de points de CM dans la discipline de la saison dernière peut prendre le départ de la première CM.
3. Sur la base des points FIS : S'il n'y a pas de coureurs avec des points WC ou EC, nous suivons le classement des points FIS par discipline pour désigner le coureur pour l'éventuelle place ouverte en Coupe du monde.

Pendant la saison de la Coupe du monde

(après la première discipline professionnelle de la Coupe du monde)

1. Basé sur les points WC : Les coureurs ayant le plus grand nombre de points de la Coupe du Monde pendant la saison en cours (discipline pro) obtiennent la première place pour la saison de la Coupe du Monde en cours. Les éventuelles places restantes seront pourvues par ordre décroissant en fonction des points de Coupe du monde obtenus pendant la saison en cours.
2. Sur la base des points CE : S'il reste des places pour la Coupe du monde qui ne peuvent pas être pourvues par les points de la Coupe du monde, le coureur avec le plus grand nombre de points de la Coupe du monde dans sa discipline (pendant la saison en cours) sera le prochain à occuper la place pour la Coupe du monde.

3. Basé sur les points FIS : S'il n'y a pas de coureurs avec des points de Coupe d'Europe, nous suivrons le classement des points FIS par discipline pour désigner le coureur pour la place ouverte en Coupe du Monde.

iii. Le programme doit être soumis au moins 6 semaines à l'avance. L'organisateur doit recevoir les inscriptions au moins 5 semaines à l'avance.

iv. Le coureur doit confirmer ou annuler définitivement jusqu'à 15 jours avant l'épreuve concernée, aucun rappel ne sera envoyé pour cela !

v. D'autres règles d'attribution des épreuves de la coupe du monde seront communiquées par le groupe de travail "Top Sports" aux coureurs concernés. Des courses de qualification peuvent être déterminées pour effectuer la sélection finale.

vi. Si un coureur inscrit ne participe pas à la coupe du monde sans raison valable et sans notification préalable au NAKC responsable, le coureur concerné perd tout droit de participer à ces courses pour le reste de la saison en cours. Les mauvaises conditions météorologiques ne sont pas une excuse valable.

## **B. Coupe d'Europe**

a. Conditions de participation :

- 60 points FIS ou moins dans les disciplines techniques
- 80 points FIS ou moins dans les disciplines de vitesse

Après évaluation positive d'un dossier de candidature (par le groupe de travail Top Sport), un coureur peut se voir accorder une exception pour un ou plusieurs départs en Coupe d'Europe.

b. Sélection

Le comité Top Sport commencera à travailler avec les athlètes au début de la saison et élaborera un programme. De cette manière, nous nous efforçons d'organiser des compétitions équitables dans lesquelles les meilleurs athlètes sont soutenus et les talents se voient offrir des opportunités.

c. Vision du guide

- Règlement de départ de la CE :

Nous classons nos coureurs par discipline (SL/GS/SG/DH/PAR/AC), sur la base des points CE / WC / FIS.

Au début de la saison de la Coupe EUROPA : (avant le premier CE - discipline pro)

- Les coureurs avec les meilleurs points CE par discipline => les coureurs les mieux classés aux CE obtiennent leur place aux CE.

S'il reste des places pour les CE : S'il n'y a pas de coureurs avec des points Coupe Europa, nous suivons d'abord le classement WCSL, puis le classement des points FIS par discipline pour désigner le coureur pour la place ouverte en Coupe Europa.

Pendant la saison de la coupe EUROPA (après la première discipline pro CE)

Les coureurs ayant le plus de points CE dans la discipline pro : ont leur place permanente pour la saison de ski CE en cours.

S'il reste des places dans les CE : S'il n'y a pas de coureurs avec des points Coupe Europa, on suit d'abord le classement WCSL, puis on complète avec le classement des points FIS par discipline pour désigner le coureur pour la place ouverte en Coupe Europa.

d. Règles générales :

i. Les coureurs qui remplissent les conditions choisissent, d'un commun accord, leurs courses en début de saison. Néanmoins, le groupe de travail Top Sports décidera de la sélection finale.

ii. Le programme doit être soumis au moins 6 semaines à l'avance. L'organisateur doit recevoir les inscriptions au moins 5 semaines à l'avance.

iii. Le coureur doit confirmer ou annuler définitivement jusqu'à 15 jours avant la compétition concernée, aucun rappel ne sera envoyé pour cela !

iv. Un coureur qui s'est inscrit à une CE particulière peut annuler sa participation jusqu'à 15 jours au plus tard avant cette course.

v. Si un coureur inscrit ne participe pas à la CE sans raison valable et sans préavis, le coureur concerné perd tout droit de participer à ce type de course pour le reste de la saison en cours. Les mauvaises conditions météorologiques ne sont pas une excuse valable.

vi. D'autres règles d'attribution des épreuves de la Coupe d'Europe seront communiquées par le groupe de travail "Top Sports" aux coureurs concernés. Des courses de qualification peuvent être déterminées pour la sélection finale.

### **C. Coupe continentale**

a. Conditions de participation :

La participation se fait toujours sur demande auprès de la CNCSA, qui jugera au cas par cas.

b. Règles générales :

i. L'intention de participer doit être communiquée au groupe de travail Top Sports en temps utile (au moins 20 jours avant la première compétition) afin que les places de départ puissent être demandées.

ii. Cfr. Compétitions FIS

### **D. NC/NJC**

a. Conditions de participation :

<150 points FIS (sauf BK)

Les CN propres ou les CN où des accords spéciaux sont en place sont ouverts à tous les coureurs avec une licence valide.

b. Règles générales :

i. Quota pour la Belgique = sur demande (c'est-à-dire que le quota est demandé 10 jours avant la course pour le nombre de coureurs inscrits). Les coureurs qui ne sont pas inscrits 11 jours avant la

course ne seront pas éligibles pour les places de quota demandées et ne pourront vraisemblablement pas prendre le départ.

- ii. Les points FIS par discipline déterminent la priorité.
- iii. Les départs peuvent être pris en fonction du quota attribué à la Belgique.
- iv. Au CNM, les athlètes U21 avec sélection seront prioritaires sur les athlètes +21 avec sélection.

#### **E. NJR**

a. Conditions de participation :

- Être en possession d'une licence FIS valide

b. Règles générales :

- i. Quota pour la Belgique = 3 places par sexe (dames illimité sauf si cette compétition est complète).
- ii. Les athlètes U21 avec sélection ont toujours la priorité selon le niveau de sélection (également avec les points FIS les plus élevés).
- iii. Les points FIS par discipline déterminent la priorité

#### **F. FIS**

a. Règles générales :

- i. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas de la FIS
- ii. Les sélections et les points FIS par discipline déterminent la priorité.

#### **G. CITADIN**

a. Conditions de participation :

- Être en possession d'une licence FIS valable

b. Règles générales :

- iii. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas du CIT de la FIS
- iv. Les points FIS par discipline déterminent la priorité

#### **H. Ligue d'entrée (ENL)**

a. Conditions de participation :

- Être en possession d'une licence FIS valable

b. Règles générales :

- v. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas de la FIS
- vi. Lors de l'inscription, la priorité sera donnée aux juniors première année U18 et ensuite selon les points FIS.

## **I. Université**

- a. Règles générales :
  - i. Quota de base FIS MAIS max. 4 non-étudiants par sexe pouvant être inscrits
  - j. Les athlètes inscrits dans une école secondaire ou une université ont la priorité sur les autres.

## **J. Réglementation générale**

- a. Les coureurs qui ont soumis leur programme dans les délais imposés ont la priorité sur les programmes soumis tardivement, même s'ils ont de meilleurs points FIS (sauf pour les coureurs qui ont atteint le "gouvernement des objectifs").
- b. Les coureurs des sélections A, B et Juniors et les coureurs ayant atteint le "gouvernement des objectifs" ont toujours la priorité (sous réserve de respecter les délais d'inscription), sauf pour les courses Citadin, Entry league et CNM. Les athlètes U21 qui sont dans la sélection ou les coureurs qui ont atteint le "gouvernement des objectifs" conservent leur priorité pour les courses juniors FIS.
- c. En cas de discussion ou de doute ou si le règlement n'est pas concluant, le Groupe de Travail Top Sports décidera de la sélection finale en dernier ressort.
- d. Si une compétition est reportée à court terme, la liste d'inscription originale de la compétition reste valable.
- e. Si un coureur ne respecte pas les procédures ci-dessus, une sanction peut lui être imposée par le CNCSA.
- f. Lorsqu'un responsable a été désigné, les coureurs/parents et autres entraîneurs ne sont pas autorisés à modifier ou à signer la feuille de course de quelque manière que ce soit
  - lorsque le responsable est présent
  - sans l'accord du responsable.
- g. L'ajout d'un coureur à la liste d'inscription pendant les réunions de course ne peut se faire qu'après consultation du responsable des inscriptions ou du groupe de travail Top Sport. Toute modification doit toujours respecter les règles du règlement d'inscription.
- h. Aucun coureur ne peut s'inscrire (ou se faire inscrire) à une course sans avoir consulté au préalable le responsable des inscriptions ou le groupe de travail Top Sport. Les coureurs qui s'inscrivent eux-mêmes à des courses sans passer par le système en ligne ou sans l'accord du responsable des inscriptions peuvent être immédiatement suspendus. Les entraîneurs seront officiellement suspendus s'ils représentent des coureurs belges.

i. Lorsqu'une course FIS organisée par la Belgique a lieu dans un pays donné, aucun coureur belge dans ce pays ne peut participer à une autre course dans cette discipline et ce à l'exception des sélections A, B et Juniors et des coureurs ayant atteint les "objectifs gouvernementaux".

j. Toutes les formes de pénalités seront déterminées par le CNCSA.

k. Toutes les règles ci-dessus restent soumises aux décisions du CNCSA pendant la saison en cours. L'athlète ou l'entraîneur est responsable à tout moment de suivre les rapports du CNCSA.

Les règles d'inscription seront disponibles sur les sites web de la KBSF et du Sneeuwport Vlaanderen. Une copie signée (pour l'accord) devra être téléchargée dans le système en ligne. (Pour les mineurs, elle doit être signée par les parents). Aucune inscription à la FIS n'aura lieu avant que ce document n'ait été signé avec la mention "lu et approuvé".

Le soussigné accepte :

- Les règlements ci-dessus,
- Tous les règlements de la FIS,
- Le Vade-mecum

Nom :

téléphone :

e-mail :

Écriture propre : "lu et approuvé" + nom + date + signature athlète (pour les mineurs, les parents doivent signer)